

# Droit administratif fondamental



## En bref

- > **Langues d'enseignement:** Français
- > **Méthodes d'enseignement:** En présence
- > **Forme d'enseignement :** Cours magistral
- > **Ouvert aux étudiants en échange:** Oui

## Présentation

### Description

Le cours de droit administratif fondamental est un approfondissement du cours de droit administratif général. Reprenant les grandes thématiques du droit administratif, le cours est agrémenté de cas pratiques qui sont réalisés à la fin de chaque séance, afin de permettre aux étudiants de mobiliser leurs connaissances pour répondre à des problématiques juridiques concrètes.

### Objectifs

- Maîtriser les notions fondamentales du droit administratif
- Analyser l'actualité administrative dans une perspective critique
- Maîtriser la méthodologie des exercices juridiques et plus particulièrement du cas pratique

### Heures d'enseignement

CM	Cours Magistral	24h
----	-----------------	-----

### Pré-requis obligatoires

Cours de droit administratif général et spécial.

---

## Plan du cours

La structure du cours et les thématiques abordées varient chaque année, en fonction des besoins identifiés en début de semestre.

Chaque exercice travaillé en cours est réalisé en groupe, sous la supervision de l'enseignant.

---

## Bibliographie

Ouvrages de droit administratif général et cours dispensés en licence (droit administratif général, spécial, droit des services publics, droit de la fonction publique,...)

---

## Infos pratiques

---

### Lieux

› Chambéry (domaine universitaire de Jacob-Bellecombette - 73)

---

### Campus

› Chambéry / campus de Jacob-Bellecombette